



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 11 mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

**Etaient présent.e.s** : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Marc MAIGNE, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Jean-Paul BEAUVAIS, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Evelyne CHEVRIER, Jean-Marc SORNIN (excepté pour la délibération n°17), Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Jacquelin CHEVALLIER, Christian TAVARES, Christian LECLERCQ et Michel DURRANT

**Etaient absent.e.s et excusé.e.s** : Monsieur Francis VERICEL (ayant donné pouvoir à Annie Grizon)

**Etaient absent.e.s** : Mesdames Karine LISON et Gaëlle FRELAND (ainsi que Monsieur Jean-Marc SORNIN pour la délibération n° 17)

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné procuration : 1

Nombre d'absents : 2

**Nombre de votants : 27**

- Le conseil municipal a désigné Mme Sandra Dupeyron comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/11</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Compte administratif 2019	Sylvie Dubois

### Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian Tavarès, doyen(ne) de l'assemblée,  
Appelé à délibérer, hors la présence du maire, sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal dressé par M. Henri LAMBERT, Maire,

Après s'être fait présenté les éléments budgétaires de l'exercice considéré,

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A la majorité (pour : 22 voix – contre : 5 voix M.Mmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Leclercq et Durrant)**

**Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2019**, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT				SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés
3 462 257,05	1 351 906,84	3 462 257,05	2 032 863,60	6 895 431,31	4 676 822,56	6 895 431,31	5 770 809,06

	Excédent de la section Investissement : + 680 956,76					Excédent de la section Fonctionnement : + 1 093 986,50			
Déficit antérieur reporté		974 924,91			Excédent antérieur reporté				2 159 408,72
Restes à réaliser		339 187,20							
	Besoin global de financement de la section : 633 155,35					Excédent global de la section : 3 253 395,22			

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/12</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Compte de gestion 2019	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,  
Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue,** comptable de la collectivité et autorise le Maire à signer tout document utile.

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Direction générale des services – Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/13</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Affectation du résultat de l'exercice 2019	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal,  
Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2019,  
Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Affecte le résultat du compte administratif de l'exercice 2019 au budget primitif 2020** comme suit :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018)	2 159 408,72
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	1 093 986,50
Excédent de fonctionnement cumulé	3 253 395,22
Déficit d'investissement antérieur reporté (2018)	974 924,91
Excédent d'investissement de l'exercice 2019	680 956,76
Restes à réaliser 2019	339 187,20
Déficit d'investissement cumulé	633 155,35
Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2020	2 620 239,87

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/14</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Attribution des subventions associatives pour l'année 2020	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes de subventions dûment établies par les associations,  
 Considérant les propositions des commissions municipales en charges des finances d'une part et de la vie associative d'autre part réunies en commission mixte le 15 janvier 2020,  
 Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2020 :**

AIPE	100,00 €	Nieulairpur	1 000,00 €
Archers de la Tublerie	1 200,00 € (*)	Pétanque nieulaise	300,00 €
ASM	5 200,00 €	Randonieul	200,00 €
Asso. utilisateurs du port et chenal	600,00 € (**)	Sol fa sans ré	800,00 €
Boxing club nieulais	1 800,00 €	Vélo club nieulais	200,00 €
Ciel d'Aunis	300,00 €	Les vieux gréments	400,00 €
Club photos	200,00 €	Les blouses roses	150,00 €
Club pongiste nieulais	1 500,00 € (***)	Les restos du cœur	150,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €	La SNSM	300,00 €
Crèche « l'île aux trésors »	55 000,00 €		

(\*) 800€/fonctionnement + 400€/réparation des cibles - (\*\*) 300€/fonctionnement + 300€/projets nouveaux - (\*\*\*) 1200€/fonctionnement + 300€/labellisation handisport et babybing

C.M 11/03/2020	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
<b>Délibération n° 2020/15</b>	<b>Intitulé de la délibération :</b> convention pour l'attribution d'une subvention à l'association « l'île aux trésors »	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2020/14 du 11 mars 2020 portant attribution d'une subvention de 55000,00€ à l'association « l'île aux trésors »,

Considérant qu'au terme du décret susvisé toute subvention accordée par une collectivité territoriale à une association pour un montant supérieur à 23.000 € doit nécessairement faire l'objet d'une convention dûment signée,

Considérant le projet de convention d'objectifs établi entre la commune de Nieul-sur-Mer et l'association « l'île aux trésors » au titre de l'année 2020,

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Approuve les termes de la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2020 avec l'association « l'île aux trésors » et autorise le Maire à signer ladite convention.**

C.M 11/03/2020	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
<b>Délibération n° 2020/16</b>	<b>Intitulé de la délibération :</b> versement d'avance sur subvention à l'association « l'île aux trésors » par anticipation du vote du budget primitif 2020	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Considérant que chaque année la commune verse à l'association « l'île aux trésors » une subvention de fonctionnement,

Considérant que cette subvention est versée suite aux délibérations concomitantes relatives au vote du budget primitif et au vote des subventions lors du conseil municipal d'avril,

Considérant le courrier de l'association en date du 24 février 2020 sollicitant une avance sur subvention de

20 000 € afin de faire face à des difficultés de trésorerie liées au retard de versement des prestations de la CAF, Considérant la nécessité, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et la rémunération du personnel, de verser à l'association une avance sur subvention,

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide de verser une avance de subvention à l'association « l'île aux trésors » pour un montant de 20 000,00 €.**

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Direction des services techniques	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/17</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Approbation de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines	François Aubin

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2020

Après avoir pris connaissance du projet de convention et entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité (Pour : 21 voix – contre : 0 – Abstention : 5 voix M.Mme Durieux, Chevallier, Tavarès, Leclercq et Durrant)**

**Approuve les termes de la convention de gestion proposée par la Communauté d'Agglomération relative à la compétence GEPU,**

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : Ressources humaines	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/18</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : mise à jour du tableau des effectifs communaux	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet :**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020						
Modification du tableau des effectifs à compter du 1er juin 2020						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de poste	dont poste à TNC	suppression	création	nombre de poste	Observations
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1		0	Suppression par transformation d'un poste en poste de rédacteur principal de 1ère classe suite à avancement de grade 2020
Rédacteur principal de 1ère classe	1			1	2	Création par transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe suite à avancement de grade 2020
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		1		0	Suppression par transformation d'un poste en poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques suite à avancement de grade 2020
Assistant de conservation principal de 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques	0			1	1	Création par transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques suite à avancement de grade 2020
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation	4		1		3	Suppression par transformation d'un poste en poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe suite à avancement de grade 2020
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5		2	1	4	Suppression par transformation de deux postes en postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et création par transformation d'un poste d'adjoint d'animation, suite à avancements de grade 2020
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1			2	3	Création par transformation de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe suite à avancement de grade 2020
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	3	1		12	Suppression par transformation d'un poste en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, suite à avancements de grade 2020
Adjoint technique principal de 1ère classe	4			1	5	Création par transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à avancement de grade 2020
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>Effectif constant</b>

C.M 11/03/2020	<b>Service</b> : service Culturel	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2020/19</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Intégration d'une œuvre picturale dans le patrimoine privé communal	Annie Grizon

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations n° 2015-52 du 2 juillet 2015, 2016-67 du 21 septembre 2016, 2016-88 du 14 décembre 2016 et 2017-63 du 12 octobre 2017 et 2018-67 du 25 octobre 2018 portant intégration des œuvres d'art reçues en don par la commune dans le patrimoine communal,

Considérant l'œuvre peinte et offerte à la commune par Jean-Louis Chollet en 1984 et intitulée « cours d'école »,

Considérant que lors du recensement des œuvres reçues en don par la commune, cette toile a été oubliée dans l'inventaire et n'a donc pas été intégrée dans le patrimoine communal par délibération,

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide d'incorporer dans le patrimoine privé communal l'œuvre ci-dessous mentionnée et offerte à la commune :**

Nature de l'œuvre	Artiste	Donateur	Année du don
Peinture à l'huile « Cours d'école » Date ? 113,5cm x 145,5cm N° de cotation ?	Jean-Louis Chollet	Jean-Louis Chollet	1984

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Sandra Dypeyron

**DOCUMENT SIGNE EN SEANCE**

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	<i>Absente</i>
MAIGNE Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	<i>Absente</i>
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	<i>Absent</i> <i>(pouvoir donné à A. Grizon)</i>
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	
PHILBERT Patrick		SORNIN Jean-Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne		ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique		LECLERCQ Christian	
NAVUEC Alain		CHEVALLIER Jacqueline	
DUPEYRON Sandra		TAVARES Christian	
GAFFET Philippe		DURRANT Michel	